



Opposition qui n'aurait pas dû être faite

Par **Marine100**, le **19/10/2019** à **22:08**

Bonjour,

En me connectant sur mon application bancaire en ligne pour vérifier l'argent qu'il me restait sur mon compte, je me suis aperçue que j'avait été prélevé de plus de 500 euros.

Paniquant, j'ai fait opposition en pensant qu'il s'agissait d'une opération frauduleuse (je pensais que ma carte avait été piraté).

Or, je viens de me rendre compte qu'il s'agit d'un prélèvement effectué par un organisme auquel j'avais fourni mon numéro de carte bancaire (mais le nom n'était pas celui de cet organisme sur mon application bancaire, ce qui m'a induit en erreur) puisque je devais tenter leur programme sur 1 mois, mais je me suis rétractée, il m'avait déjà envoyé un colis, je leur ai donc ré expédié après les avoir eu au téléphone et j'avais reçu un mail pour me dire que le colis était retourné à son expéditeur.

J'ai reçu un mail il y a 2 jours me disant que si j'avais réglé avec ma carte bancaire, je serai remboursée dans les 3 jours ouvrés, et que si je n'avais pas réglé le montant du mois, le paiement ne se ferait pas.

Je ne pensais pas que je pourrai être prélevé car je leur ai dis que j'annulais depuis maintenant 2 semaines.

Que dois-je dire à banque? Comment dois-je faire pour obtenir remboursement de la société maintenant que j'ai fait opposition?

Merci d'avance.

Cordialement.